

de subventions accordés tant par le Canada que par les États-Unis au Royaume-Uni et aux autres économies de l'Europe occidentale.

L'aide financière consentie par le Canada en 1948 pour faciliter le relèvement économique de l'Europe s'établit à un total d'environ 325 millions de dollars. Cette contribution, proportion gardée du revenu national et de la population du Canada, ne le cède en importance à aucune autre. Outre cette aide directe, le Canada a produit plusieurs millions de tonnes de produits nécessaires à la restauration de l'Europe. Comme le Canada a manifesté l'intention de fournir à l'Europe toute l'assistance possible, et comme plusieurs des produits indispensables se vendent chez nous à des prix raisonnables, les autorisations d'achat au Canada données par l'Administration de la Coopération économique des États-Unis représentaient, au 14 octobre, quelque 323 millions de dollars, soit 14 p. 100 des marchandises fournies en vertu du Programme de rétablissement européen.

Le Programme de rétablissement devrait permettre à l'Europe de retrouver son assiette économique en 1952. On ne prévoit pas la possibilité de mettre sur pied un système efficace de commerce multilatéral. Les importations européennes en provenance de pays à monnaie ferme seront encore, selon toute apparence, étroitement réglementées. On prévoit cependant que l'Europe pourra maintenir un niveau d'existence tolérable sans avoir à compter sur une aide extraordinaire de l'extérieur. S'il réussit, le Programme de rétablissement européen permettra au Royaume-Uni ainsi qu'à d'autres clients européens du Canada de continuer à importer en grande quantité des denrées alimentaires, des matières premières et des produits ouvrés indispensables à la restauration de la production et du commerce de ces régions importantes.

Il va sans dire que le Plan contribuera à assurer dans plusieurs parties du Canada un haut niveau d'emploi et de revenus. Le succès du programme hâtera le retour du commerce multilatéral, si profitable au Canada. Il permettra à notre pays d'acheter en Europe et en Asie nombre de produits qu'il doit maintenant importer des États-Unis. Le succès des plans visant à l'intégration économique de l'Europe tendra à réduire les prix de revient, peut-être suffisamment pour permettre au Canada d'importer d'Europe une forte quantité de marchandises à des conditions relativement avantageuses.

La restauration économique de l'Europe exigera de grands sacrifices de la part des nations qui doivent compter sur le commerce extérieur. Ce point a été clairement exposé par M. C. D. Howe, ministre du Commerce, dans un discours qu'il prononçait le 11 mai 1948 sous les auspices du Rotary Club de Montréal. « Le Programme de rétablissement européen, déclarait M. Howe, et les mesures que les États-Unis et notre pays devront prendre à son sujet faciliteront la production et les exportations de maintes industries canadiennes. Par contre, les fournisseurs de certains biens et services n'en profiteront pas. L'un des principes fondamentaux du PRE veut qu'autant que possible les pays d'Europe s'entraident et achètent d'autres régions à monnaie faible plutôt que de recourir à l'aide de l'hémisphère occidental pendant la période de reconstruction. En outre, l'*Economic Cooperation Act* pose en principe que 50 p. 100 des marchandises expédiées des États-Unis en vertu du programme seront transportées par des navires américains. Cette disposition suscitera inévitablement des embarras à nos sociétés de transport maritime, étant donné que les pays d'Europe disposent de nombreux vaisseaux. Si les pays d'Europe viennent à établir un régime rigide de prio-